

Ros'arbust[®]



Désherbant sélectif des rosiers
et des arbustes ornementaux



The Scotts Difference[®]

Ros'arbust, prêt à l'emploi pour les rosiers et les arbustes

Ros'arbust est un dés herbant sélectif des rosiers, des arbres et arbustes ornementaux. Il détruit la quasi-totalité des graminées et des dicotylédones. Produit microgranulé prêt à l'emploi et applicable en hiver, il détruit les levées de mauvaises herbes au fur et à mesure de leur germination. Ros'arbust est très sélectif des arbres et des arbustes d'ornement, en pépinières ou en plantations, y compris sur les jeunes plants.

Destination

Ros'arbust est destiné au désherbage sélectif des rosiers, des arbres et arbustes ornementaux en pépinières (pleine terre et conteneurs) ou en plantations définitives (espaces verts). Il s'utilise **dès la première année de plantation**.

Mode d'action

Ros'arbust associe deux matières actives complémentaires. Sous l'action de l'humidité, de la rosée ou de la pluie, elles se fixent à la surface du sol pour y former une barrière herbicide, au dessus de la zone prospectée par les racines des arbustes.

Ros'arbust est préventif : il agit en prélevée sur les graines et en postlevée précoce sur les jeunes plantules des mauvaises herbes.

Oxyfluorène :

- forme une barrière herbicide à la surface du sol,
- détruit par contact les mauvaises herbes au cours de leur levée.

Propyzamide :

- absorbé par voie racinaire,
- bloque le fonctionnement du système racinaire des adventices.

Ros'arbust prolonge son action pendant plusieurs mois, jusqu'à la fin de la saison de végétation. Il est ensuite rapidement dégradé dans le sol.



Sélectivité

La sélectivité de Ros'arbust s'étend à plus de 140 espèces ornementales :

- Rosiers
- Arbustes feuillus
- Conifères

- cultivés en conteneurs ou en pleine terre,
- dès la première année de plantation,
- à partir du stade jeune plant de plus d'un an et bien enraciné.

La liste des arbustes les plus courants que l'on peut traiter avec Ros'arbust est la suivante :

Abelia, aucuba, aubépine, berberis, buis, buddleia, camélia, caryoptéris, céanothe, chaenomeles, chèvrefeuille, choisya, cornouillers, cotinus, cotonéasters, cytise, deutzia, eleagnus, escallonia, forsythia, fusain, genêts, groseiller à fleurs, hibiscus, hippophae, houx, kerria, laurier cerise, laurier du Portugal, laurier rose, lavande, lilas, mahonia, millepertuis, mimosa, chamaecerasus nitida, noisetier, pittosporum, potentille, pyracantha, rhododendron, rosiers, romarin, rhus typhina, seringat, symphorine, tamaris, troëne, viornes, weigelia.

Arbres : Acacia floribonda, ailante, albizia, aulne, arbousier, bouleau, charme, châtaignier, catalpa, colutea, arbre de Judée, chênes, eucalyptus, hêtre, érables, frêne, lagerstroemia, magnolia, marronnier, merisier, noyer, orme, peuplier, platane, paulownia, phoenix, phoenix canarien, pommiers à fleurs, prunus serrulata, prunus Pissardii, prunus triloba, robinier faux acacia, saule, sorbier, sophora, sureau, tilleul, tamaris, tremble, tulipier de Virginie.

Ros'arbust, la performance et la simplicité

Epoque d'application

PENDANT LE REPOS VÉGÉTATIF

Ros'arbust s'utilise en traitement en plein, pendant le repos végétatif des rosiers et des arbustes, c'est à dire de la fin du mois d'octobre à la fin du mois de février. Il permet ainsi un désherbage précoce.



Période de traitement

Efficacité

CONTRE LES GRAMINÉES ET LES DICOTYLÉDONES

Ros'arbust est efficace contre un grand nombre de mauvaises herbes, du stade graine en germination au stade jeune plantule. Son efficacité est étendue aux graminées et dicotylédones annuelles, bisannuelles et vivaces issues de graines.

Il présente un effet freinateur sur certaines vivaces.

Les principales adventices contrôlées sont les suivantes : amarantes, anthémis, arroche, capselle, cardamine, chénopode, coquelicot, épilobe, euphorbe, fumeterre, gaillet, géranium, laiteron, lamier, lampsane, linai-re, mauve, mercuriale, morelle, mourons, myosotis, rumex, pourpier, ravenelle, renouées, spargule, véroniques, agrotis, digitales, panic, pâturins, ray-grass, sétaires, vulpin.



Dose et mode d'application

DOSE

Ros'arbust s'utilise à la dose de 100 kg / ha, soit 10 grammes / m².

APPLICATION

Ros'arbust est un produit microgranulé prêt à l'emploi. Il s'applique directement au pied des arbustes, sur le sol ou sur les conteneurs. L'application sera réalisée à l'aide d'un épandeur approprié manuel, tracté ou aérien. Le traitement peut être effectué en plein (grands massifs, plantations, parcelles de pépinières...), sur la ligne de plantation ou en localisation (petits massifs, haies, bordures, conteneurs...).



Scott's

Scott's

Un traitement réussi avec Ros'arbust

Conseils de traitement

- Etalonner correctement l'appareil d'épandage et appliquer le produit uniformément sur le sol, en évitant toute accumulation au pied des arbustes.
- Ne pas traiter les boutures non racinées, les plantes en godets, les conteneurs sous serre, les plantes de terre de bruyère à enracinement superficiel.
- Traiter sur un sol propre, en place et non motteux. Si le sol est enherbé avant le traitement, pratiquer un désherbage foliaire préalable avec Oxalis, en localisation au pied des arbustes.
- Eviter toute dérive de l'épandage vers les plantations voisines et respecter une vingtaine de centimètres entre la zone traitée et les surfaces engazonnées ou les plates-bandes fleuries.
- Traiter sur une végétation sèche pour éviter de faire adhérer les microgranulés sur le feuillage ou les rameaux.
- Ne pas travailler le sol dans les deux mois qui suivent le traitement ; le travail du sol nuit à l'efficacité et à la sélectivité du produit. Par la suite, ne pas biner à plus de 3 - 4 cm de profondeur.
- Pour le désherbage des conteneurs après rempotage d'automne, ou pour les nouvelles plantations d'automne, il est recommandé d'attendre que le substrat ou la terre soient bien rassis, le produit ne devant pas être au contact des racines.
- Avant toute utilisation, lire attentivement le texte de l'étiquette figurant sur l'emballage du produit et respecter les prescriptions d'utilisation mentionnées

Composition et homologation

0,5 % d'oxyfluorène
1,4 % de propyzamide
Formulation : Gr (granulé)

A.M.M. n° 9900137**, pour le désherbage sélectif des rosiers, des arbres et arbustes ornementaux en pépinières et plantations à la dose de 100 kg par hectare.

Classement Xn. Produit dangereux; respecter les précautions d'emploi.

Conditionnement

Sac de 20 Kg
(pour 2 000 m²)



Produit, * AMM et © Marque Dow AgroSciences.

IMPORTANT : Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur les emballages et qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques des produits et des applications pour lesquelles ils sont préconisés. Conduisez sur ces bases vos cultures, productions, plantations, ainsi que les traitements, selon la bonne pratique horticole, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit, lorsqu'ils sont conditionnés dans leurs emballages d'origine, la conformité de ses produits à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.



The Scotts Difference®

Scotts France Sarl - 22, rue de la Maison Rouge 77185 Lognes (B.P.161 - 77315 Marne la Vallée Cedex 2)

Tél. : 01 64 11 77 00 - Fax : 01 64 80 54 11 • Email : commercial@scotts-france.com

RCS Meaux b 337 569 693 - Siret 337 569 693 00027